



Droit des grands parents/ citation directe urgent merci

Par **aliroseb**, le **22/04/2010** à **14:38**

Bonjour,

Mon ex belle mère m'a assigné en justice ainsi que mon ex compagnon pour avoir un droit de visite et d'hébergement sur ma fille. A l'époque le père de ma fille ne s'en occupait pas. Depuis le père exerce ses droits de visites et d'hébergement correctement. Parallèlement, une décision de justice a été rendue précisant qu'à défaut d'accord avec la grand mère de l'enfant, elle pourrait exercer son droit 1 mercredi par mois.

Ma fille voit sa grand mère très régulièrement (we, vacances) et assiste aux événements importants (baptême, spectacles) . Elle vient de passer une semaine chez elle. Malgré tout, je viens de recevoir une citation directe après plusieurs courriers RAR. Elle exige de voir sa petite fille les fameux mercredis.

Je suis déboussolée et me sens harcelée. Sachant qu'elle voit sa grand mère et dort chez elle, qu'est-ce que je risque?

Aidez moi s'il vous plait, je suis à bouts.

Merci